

Un assureur-maladie, ça sert à quoi lors d'une pandémie ?



Depuis plusieurs mois nous connaissons une situation inédite. Le contexte de pandémie est perturbant pour chacun d'entre nous mais s'avère particulièrement critique pour ceux qui font désormais face à des soucis de santé, à des problèmes financiers, voire à la perte d'un être cher. Cette période voit aussi une formidable mobilisation qui mérite toute notre reconnaissance, celle du personnel soignant naturellement, mais aussi de nombreux professionnels restés sur le pont pour répondre aux principaux besoins de la population.

Chez Assura, nous avons, en mars dernier, adapté notre organisation de façon à rembourser vos factures médicales et répondre à vos demandes tout en protégeant nos collaboratrices et collaborateurs. J'en conviens, quelques jours ont été nécessaires pour trouver un nouveau rythme de croisière. Je remercie celles et ceux qui nous ont contactés durant cette période, de la compréhension qu'ils ont témoignée à l'égard de nos équipes.

Covid-19: aucune dépense de santé supplémentaire pour nos assurés

Assura estime que son rôle premier est d'être là pour éviter que les problèmes de santé de ses assurés ne se doublent de soucis financiers. Au-delà de notre mission de prise en charge des soins médicaux, cela implique d'assumer les dépenses résultant de la situation sanitaire exceptionnelle que nous connaissons.

Il est encore trop tôt pour connaître l'ampleur globale de l'impact que le Covid-19 aura sur les coûts de la santé, d'autant qu'il conviendra, probablement à long terme, de soigner et de prendre en charge les conséquences indirectes de la pandémie sur la santé de la population. En revanche, une chose est sûre: c'est pour faire face à une situation exceptionnelle, telle que celle-ci, que les assureurs-maladie constituent des réserves. Les réserves d'Assura sont solides et nous allons les utiliser pour assumer ces surcoûts et éviter que la pandémie ait des effets sur les primes 2021 de nos assurés.

Si l'assureur-maladie a l'obligation de constituer des réserves grâce aux excédents des années où les coûts de santé sont inférieurs au montant total des primes, il a aussi la possibilité de reverser de l'argent à ses assurés lorsque ses réserves sont plus élevées que requis par la loi et que les conditions le permettent. C'est d'ailleurs ce qu'a fait Assura en 2019, en reversant CHF 30 millions à 500'000 d'entre vous.

Vous donner accès au vaccin ou au traitement dès qu'il sera disponible

Selon les spécialistes, mesures de précaution et gestes barrière ne pourront être complètement levés que lorsqu'un vaccin ou un traitement contre le Covid-19 sera prêt et que la grande majorité de la population y aura eu recours. J'estime que les assureurs-maladie devront rembourser ce vaccin ou ce traitement dès qu'il sera disponible.

Le contexte actuel en appelle au sens des responsabilités et de la solidarité de chaque individu et de chaque entreprise. Les engagements d'Assura sont relayés par notre site internet et je continuerai à vous en informer à l'occasion de la publication de l'Assura'Mag de septembre. Dans cette attente, je vous transmets, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux de santé et de sérénité.

Ruedi Bodenmann

Directeur général



www.assura.ch

ASSURA